

# **l'enquête ouverte après l'accusation sur Internet par les proches du prince Albert**

[newsfounded.com/france/enquete-ouverte-apres-laccusation-sur-internet-par-les-proches-du-prince-albert](https://newsfounded.com/france/enquete-ouverte-apres-laccusation-sur-internet-par-les-proches-du-prince-albert)



Des sites Internet basés à l'étranger ont accusé certaines personnalités monégasques de manipuler les institutions dans leur propre intérêt.

Une enquête préliminaire a été ouverte à Monaco et confiée à la police de la Principauté après le dépôt d'une plainte au pénal contre l'interrogatoire sur internet de certains proches du prince Albert, a-t-on appris jeudi auprès du parquet monégasque. .

Depuis une dizaine de jours, des sites Internet basés à l'étranger, dont un site baptisé « Les Dossies du Rocher », dénoncent les pratiques de « personnalités monégasques, hommes politiques et hommes d'affaires influents », dans le but ultime de « manipuler et influencer les institutions monégasques dans leur propres intérêts », a expliqué jeudi le quotidien Monaco Matin (groupe Nice-Matin).

Didier Linotte, Président de la Cour Suprême de la Principauté, Laurent Anselmi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures, ainsi que deux proches du Prince Albert II, son avocat Thierry Lacoste et Claude Palmero, <sup>[1]</sup>

7;administrateur étaient ainsi impliqués. ses biens.

Les différents sites, qui se présentent sous la forme de faux médias, sont hébergés en Islande et aux États-Unis selon une source proche du dossier. A travers leurs publications, ils remettent en cause la “prolifération et l'honnêteté” des quatre hommes, les accusations

étant envoyées aux réseaux sociaux de comptes créés pour cette opération.

L'enquête ouverte après le dépôt d'une plainte pénale à Monaco par Me Marie-Alix Canu-Bernard, avocate des quatre personnes concernées, plus précisément sur "violation de correspondance" et "violation du secret professionnel". L'avocat a déposé "des plaintes supplémentaires en raison des nouvelles émissions", a-t-il déclaré.

## **"Fausses accusations"**

---

Par ailleurs, des plaintes civiles ont été déposées mercredi à Paris, principalement pour "diffamation", "fausses accusations" et "diffamations", a-t-on appris auprès de Me Luc Brossollet, qui a défendu M. Lacoste, tandis que son associé Olivier d'Antin défend M. Linotte. Concernant M. Lacoste, "une autre plainte sera déposée demain (vendredi) pour rupture de correspondance et piratage", a indiqué M. Brossollet.

Le Palais Princier, qui a été contacté, n'a donné aucune réaction officielle, faisant référence à l'entretien que le Prince Albert a donné à Monaco-Matin, dans lequel il a condamné une "campagne diffamatoire et anonyme de rumeurs ciblant certains serviteurs de la Principauté".

Selon une source proche du dossier, cette campagne vise à "déstabiliser la Principauté et contrôler le Rocher" et "éviter une série de nominations et un changement de gouvernement" attendus d'ici fin novembre, juste après la fête nationale le 19 novembre.

Cette fois, selon la même source, le prince Albert veut « se séparer des anciens camionneurs de la politique locale afin de renouveler complètement l'équipe gouvernementale et faire émerger de nouveaux talents ».

[Source link](#)